




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

État de catastrophe naturelle reconnu pour une soixantaine de départements


Publié le 28 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Inondations et coulées de boue, inondations par remontée de nappe, mouvements de terrain... Publiés au *Journal officiel* le 24 et 25 octobre 2020, deux arrêtés reconnaissent l'état de catastrophe naturelle pour les communes situées dans une soixantaine de départements.

Les victimes disposent de 10 jours après la parution au *Journal officiel* pour faire la déclaration à leur assureur en vue d'une prise en charge du règlement du sinistre.

Les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont situées dans l'un des 68 départements :

Ain	Ille-et-Vilaine	Pas-de-Calais
Aisne	Indre	Puy-de-Dôme
Allier	Indre-et-Loire	Pyrénées-Atlantiques
Hautes-Alpes	Isère	Hautes-Pyrénées
Alpes-Maritimes	Landes	Rhône
Ardèche	Loir-et-Cher	Saône-et-Loire
Aube	Loire	Seine-Maritime
Aude	Haute-Loire	Seine-et-Marne
Aveyron	Lot	Yvelines
Bouches-du-Rhône	Lozère	Deux-Sèvres
Charente	Manche	Tarn
Charente-Maritime	Marne	Var
Cher	Haute-Marne	Vaucluse
Corrèze	Meurthe-et-Moselle	Vendée
Corse-du-Sud	Meuse	Vienne
Côte-d'Or	Morbihan	Haute-Vienne
Creuse	Moselle	Vosges
Dordogne	Morbihan	Yonne
Doubs	Moselle	Tarn-et-Garonne
Eure-et-Loir	Nièvre	Territoire de Belfort
Gard	Nord	Essonne
Gers	Oise	Seine-Saint-Denis
Gironde	Orne	

 **Rappel** : L'état de catastrophe naturelle est une garantie mise en place par l'État depuis 1982 afin d'indemniser les victimes d'épisodes naturels rares (sécheresse, orages violents, inondations, coulées de boue, avalanches, séismes...). Cela se traduit par des arrêtés qui déterminent les zones et les périodes où se sont produits les dommages.

 **A savoir** : Pour venir en aide aux salariés sinistrés dans les Alpes-Maritimes, [Action Logement propose un dispositif d'accompagnement et d'aides exceptionnelles. Consultez les communes éligibles.](https://www.actionlogement.fr/intemperies-aides-exceptionnelles)  (<https://www.actionlogement.fr/intemperies-aides-exceptionnelles>).

Textes de loi et références

- Arrêté du 14 septembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/9/14/INTE2023938A/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/9/14/INTE2023938A/jo/texte)
 - Arrêté du 15 septembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/9/15/INTE2023940A/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/9/15/INTE2023940A/jo/texte)
-

Où s'informer ?

- Assurance Banque Épargne Info Service

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

Par téléphone

0 811 901 801

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel.

Par courrier

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Par messagerie

Via le formulaire de contact [↗](http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html) (http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html)

Et aussi

- Assurance et catastrophe naturelle (ou technologique) [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076)
-

Pour en savoir plus

- L'assurance des catastrophes naturelles [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles) (https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles)
Fédération française de l'assurance (FFA)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0